

19



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 497 637 A2**

12

### DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **92400036.7**

51 Int. Cl.<sup>5</sup>: **A45D 2/14, A45D 2/24**

22 Date de dépôt: **08.01.92**

30 Priorité: **08.01.91 FR 9100164**

71 Demandeur: **Assous, Charles**  
**22 avenue des Lilas**  
**F-93000 Bobigny(FR)**

43 Date de publication de la demande:  
**05.08.92 Bulletin 92/32**

72 Inventeur: **Assous, Charles**  
**22 avenue des Lilas**  
**F-93000 Bobigny(FR)**

84 Etats contractants désignés:  
**BE DE IT NL**

54 **Bigoudis pour enrrouler les cheveux.**

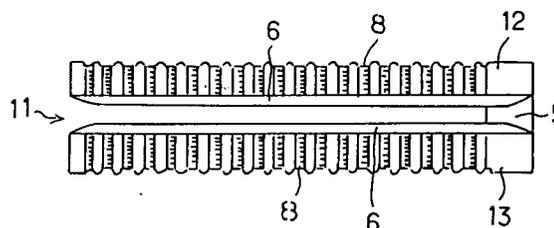
57 La présente invention concerne un bigoudi pour traiter la chevelure afin de lui donner un gonflant sur toute ou partie de sa longueur.

La fente 11 est droite et partage le bigoudi proprement dit en deux parties égales 12 et 13 maintenues ensemble par une extrémité 5 où elles sont reliées.

Les deux parties égales 12 et 13 ont des arêtes 6 longitudinales au profil arrondi sur toute leurs longueurs.

Le bigoudi comprend des stries 8 sur le pourtour de sa face extérieure.

FIG. 4



EP 0 497 637 A2

La présente invention a pour objet des perfectionnements au brevet n° 88 08797 du présent demandeur, se rapportant à un bigoudi pour enrouler une mèche de cheveux en un point de leur longueur vers la racine comportant principalement deux corps tronconiques qui sont réunis par leurs bords longitudinaux et sont reliés entre eux par tous moyens appropriés, lesquels corps tronconiques sont juxtaposés de manière inversée constituant une fente séparatrice inclinée.

Le bigoudi, objet du brevet de base présente des inconvénients en ce que les arêtes latérales de la fente longitudinale ainsi que les arêtes des dents peuvent détériorer voire casser les cheveux une fois positionnés sur la tête lors de l'opération de séchage ou de structuration.

La présente demande de brevet d'invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée, ci-après, résout les problèmes susmentionnés du bigoudi pour effectuer des opérations d'indéfrisable permettant d'obtenir une coiffure gonflante proche de la racine.

Le bigoudi, objet de la présente demande comporte principalement deux corps tronconiques constitués à partir d'un corps cylindrique fendu longitudinalement et en biais pour obtenir sensiblement deux formes tronconiques qui s'épousent, lesquelles formes sont maintenues ensemble par une extrémité et comportent des stries circulaires sur la paroi périphérique dont les parties saillantes évoluent de manière à ne former aucun angle aigu.

L'invention est exposée ci-après, plus en détail, à l'aide de dessins représentant seulement des modes de réalisation à titre d'exemple.

La figure 1 représente, en perspective, un bigoudi selon l'invention avec deux corps tronconiques.

La figure 2 représente, en élévation, une vue longitudinale du bigoudi positionné sur la tête.

La figure 3 représente, en élévation, une extrémité du bigoudi selon la figure 1.

La figure 4 représente, une variante de conception en vue longitudinale du bigoudi.

Les figures 1, 2, et 3 représentent un bigoudi pour obtenir une coiffure gonflante proche de la racine, comprenant essentiellement deux corps tronconiques 1 et 2 constitués à partir d'un corps cylindrique divisé en deux, par une fente 3 longitudinale, laquelle fente 3 est positionnée en biais de manière à former lesdits profils tronconiques.

Les faces 4 en vis-à-vis des deux corps tronconiques 1 et 2 formées par la fente 3 oblique, ont des arêtes 6 longitudinales au profil arrondi sur toute leur longueur, lesquelles faces 4 sont plates ou légèrement incurvées, sans partie saillante.

Les deux extrémités du bigoudi possèdent respectivement un évidement 7 juxtaposé confec-

né dans les deux corps 1 et 2 tronconiques formant une sortie circulaire, pour regrouper la mèche de cheveux 9 à la sortie et permettant de ne pas compresser celle-ci pendant l'opération de travail.

Les deux corps tronconiques sont reliés ensemble en permanence par une bande 5 qui les maintient par une extrémité et leur paroi extérieure comporte des stries 8 courant sur la circonférence du bigoudi proprement dit.

La mèche de cheveux 9 sort de préférence par l'une des extrémités, et ces dernières sont bloquées avec des anneaux élastiques 10 ou tout autre dispositif approprié.

La figure 4 représente une variante de conception du bigoudi, sans se départir de l'invention, en ce que la fente 11 longitudinale est droite et partage le bigoudi proprement dit en deux parties égales 12 et 13.

La présente invention est conçue, plus particulièrement pour traiter la chevelure afin de lui donner un gonflant sur toute ou partie de sa longueur.

## Revendications

1. Bigoudi pour enrouler les cheveux en un point de leur longueur vers la racine comprenant deux corps constitués à partir d'un corps cylindrique fendu longitudinalement pour obtenir sensiblement deux formes juxtaposées et maintenues ensemble par une extrémité où ils sont reliés (5) par leurs bords longitudinaux de manière à former une fente séparatrice, caractérisé en ce que les faces (4) en vis-à-vis des deux corps (1) et (2) formés par la fente (3), ont des arêtes (6) longitudinales au profil arrondi sur toute leur longueur, lesquelles faces (4) sont plates ou légèrement incurvées et les extrémités des corps (1) et (2) comportent des évidements (7) et forment le bigoudi qui comprend des stries (8) sur le pourtour de sa face extérieure.
2. Bigoudi selon la revendication 1, caractérisé en ce que les évidements (7) sont effectués en vis-à-vis, sur chaque corps composant le bigoudi.
3. Bigoudi selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fente (3) séparant les deux corps est en biais connue en soit, partageant le corps en deux parties tronconiques inversées.
4. Bigoudi selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fente (3) séparant les deux corps est droite et partage le bigoudi en deux parties égales (12) et (13).

5. Bigoudi selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend des dispositifs de blocage des extrémités telles que des anneaux élastiques (10).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

3

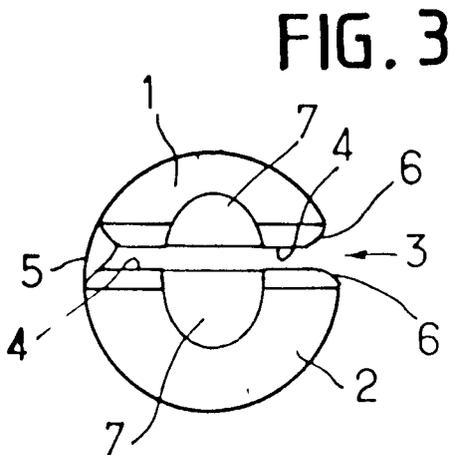
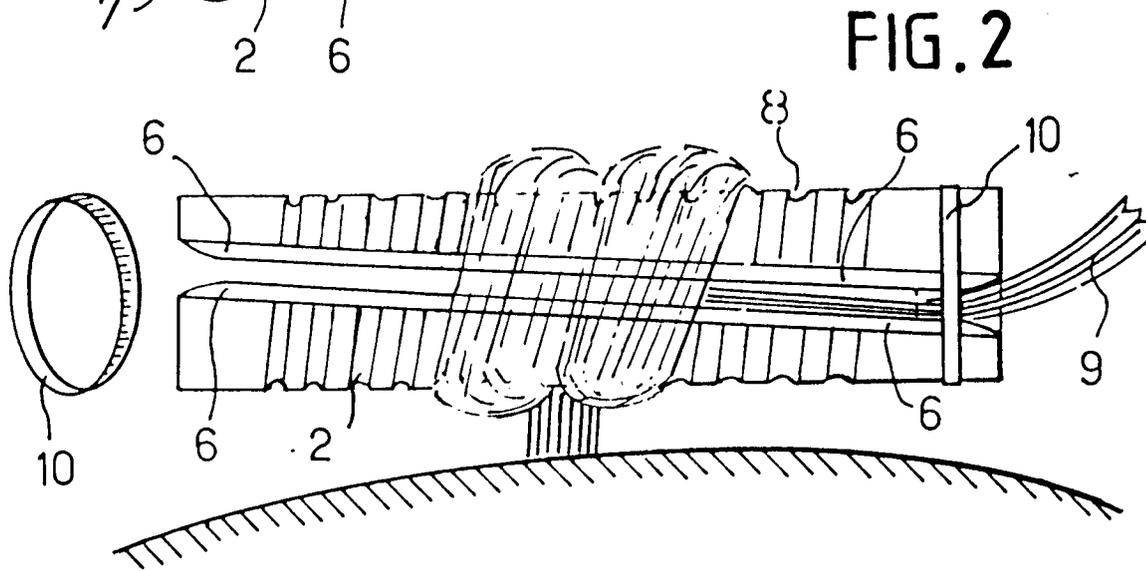
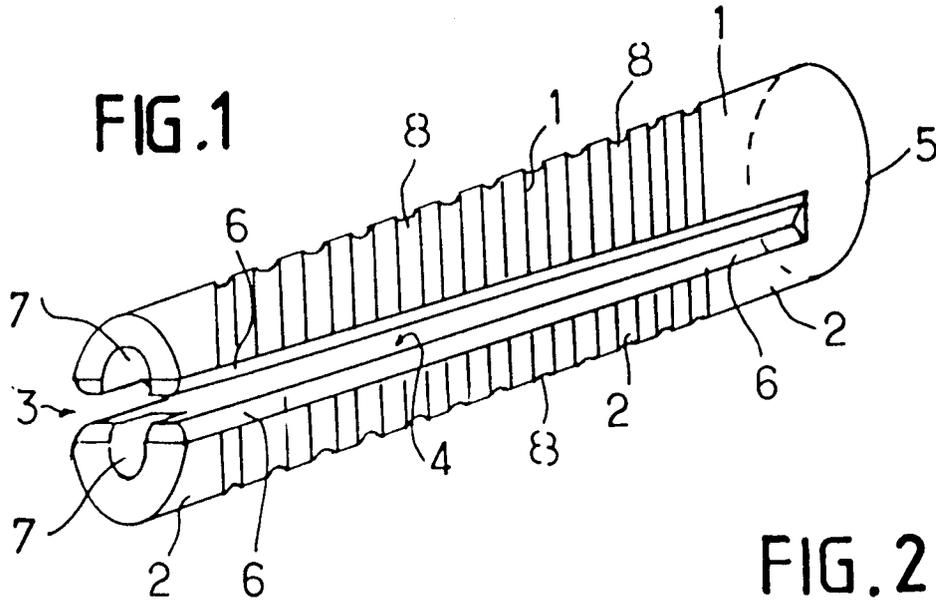


FIG. 4

